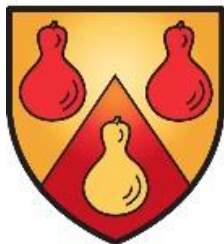


**VILLE DE  
Gordes**



La réunion du Conseil Municipal aura lieu

le **11 avril 2022** à **18 heures**

à l'**Espace Simiane** (3ème étage),

lieu permettant le respect des mesures sanitaires

### **ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 07 février 2022 ;
2. Vote du compte de gestion 2021 ;
3. Vote du compte administratif 2021 ;
4. Affectation des résultats ;
5. Vote des taux d'impôts communaux 2022 ;
6. Vote du budget Commune 2022 ;
7. Vote du budget Parking 2022 ;
8. Vote du budget Transport scolaire 2022 ;
9. Vote du budget Articles Village des Bories 2022 ;
10. Admission en non-valeur ;
11. Instauration des chèques cadeaux pour les départs en retraite ;
12. Droit de récolte des truffes 2022-2023 ;
13. Mise à jour du tableau des effectifs ;
14. Approbation du PLU ;
15. Droit de préemption urbain sur les zones U et AU du PLU ;
16. Indemnité spéciale mensuelle de fonction Police Municipale ;
17. Convention avec le Foyer Rural de Gordes pour le centre de loisirs et pour les sorties adolescents ;
18. Motion de soutien aux Radios Locales ;
19. Désaffectation et aliénation d'une portion d'un chemin rural sis « Les Grangiers » et d'un chemin rural sis « Picordon » ;
20. Questions diverses.